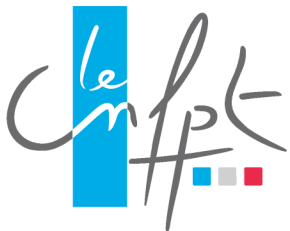


Délégation régionale
Lorraine

**DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS
de la Fonction publique territoriale
proposés aux agents des collectivités territoriales
et établissements publics de la DELEGATION LORRAINE et ses ANTENNES**

DELEGATION LORRAINE
6 Quai Andreu de Bilstein
BP 90371
54007 NANCY CEDEX
Tél. 03.83.18.46.00 - Fax 03.83.30.97.94
www.cnfpt.fr



Délégation régionale
Lorraine

CNFPT - DELEGATION Lorraine

LES PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

SOMMAIRE

LES PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS de la F.P.T.

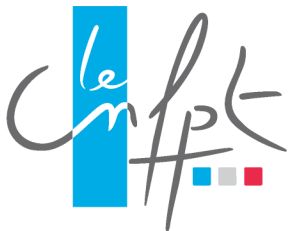
Modalités pédagogiques et d'organisation - Publics concernés	p. 3
Particularités financières	p. 3
Conditions d'accès aux préparations aux concours et examens	p. 4
Conditions d'accès aux concours et examens professionnels	p. 4
Procédure de pré-inscription.....	p. 5
Informations à lire avant de prendre connaissance des différents dispositifs	p. 6

LES DISPOSITIFS PROPOSES PAR FILIERE –

Filière Administrative	p. 7 à 17
Filière Animation	p. 18 à 25
Filière Culturelle et Artistique	p. 26 à 46
Filière Police Municipale.....	p. 47 à 54
Filière Sanitaire et Sociale	p. 55 à 72
Filière Sapeurs-pompiers professionnels	p. 73 à 79
Filière Sportive	p. 80 à 89
Filière Technique	p. 90 à 106
Modules transversaux	p. 107 à 111

LES COORDONNEES UTILES

Les délégations du Grand'Est	p. 112
Les interlocuteurs en Lorraine.....	p. 112



Délégation régionale
Lorraine

LES PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS de la fonction publique territoriale -

Ce document récapitule l'ensemble des dispositifs de préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, proposés aux agents des collectivités territoriales et établissements publics de la délégation Lorraine.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les dispositifs proposés comportent selon le concours ou l'examen visé :

- **des modules** d'acquisition ou de réactivation des connaissances,
- **des modules** de méthodologie et d'entraînement aux épreuves écrites et orales.

Ces dispositifs de préparation peuvent être aménagés, tant sur la durée, les dates, le lieu d'organisation, que sur le contenu, en fonction :

- des orientations fixées par le Conseil d'administration du CNFPT ;
- des concours et examens organisés par le CNFPT et les CDG ;
- des modifications réglementaires dont la nature est susceptible de modifier les épreuves et les programmes des concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale.

MODALITES D'ORGANISATION

L'organisation des préparations aux concours et examens est mise en place en fonction de la date du concours ou de l'examen. Pour les concours et examens relevant de la compétence des Centres de Gestion, une préparation est programmée au vu de l'ouverture d'un concours ou examen par les CDG relevant du territoire de la délégation régionale Lorraine, d'un conventionnement avec un autre CDG ou d'une organisation nationale.

Les modalités de formation peuvent varier en fonction du concours ou de l'examen à préparer ainsi que des effectifs : présentiel, présentiel et à distance, outils d'auto-formation, ...

L'aire d'organisation est définie à partir des effectifs potentiels, de l'origine géographique des candidats et aussi de la nature des épreuves. Ils sont donc mis en œuvre au plan départemental, régional, interrégional ou national.

PUBLICS CONCERNES

Les préparations aux concours et aux examens professionnels organisées par le CNFPT sont ouvertes à tous les agents exerçant dans une collectivité territoriale ou un établissement public :

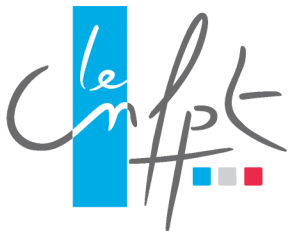
- titulaires - stagiaires - contractuels de droit public – emploi d'avenir ;
- contrats emplois aidés ;
- contractuels de droit privé.

PARTICULARITES FINANCIERES

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT, conformément à une délibération de son Conseil d'administration.

Pour les emplois aidés, une participation financière est demandée à la Collectivité territoriale à hauteur de **60 € par agent et par jour de formation**. Le tarif a été fixé par décision du Conseil d'Administration du CNFPT en date du 21 mars 2012. (*hors modules transversaux 50 € par agent et par jour de formation*)

Pour les agents ne relevant pas de la cotisation versée par les collectivités territoriales au CNFPT, une participation financière est demandée à l'employeur à hauteur de **80 € par agent et par jour de formation**. Le tarif a été fixé par décision du Conseil d'Administration du CNFPT en date du 28 décembre 2011.



Délégation régionale
Lorraine

CONDITIONS D'ACCES AUX PREPARATIONS AUX CONCOURS et examens

- **Remplir les conditions spécifiques d'ancienneté ou de diplômes** correspondant à l'examen professionnel ou au concours à préparer (interne, externe ou 3^e concours) et,
- **Obtenir l'accord de son employeur** et,
- **Se présenter aux tests d'orientation**, obligatoires mis en place quel que soit le concours ou l'examen. **Aucune dispense n'est accordée.**

Les tests permettent de vérifier les capacités d'expression écrite et de compréhension (pour les catégories C) d'analyse, de synthèse et d'argumentation (pour les catégories A et B) et éventuellement de connaissances mathématiques et physique pour certains concours.

En fonction du résultat obtenu au test, il sera proposé à l'agent :

- Soit une entrée directe en préparation
- Soit une orientation vers une formation Tremplin* préalable à son entrée en formation
- Soit une réorientation et la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Les formations Tremplins visent à renforcer les capacités en expression écrite, analyse, synthèse, argumentation et mathématiques, selon le type de concours ou d'examen à préparer et la catégorie (C, B ou A). Elles s'inscrivent dans un enchaînement : « test d'orientation – formation Tremplin – préparation concours ou examen ».*

Ces formations sont soumises à conditions financières : Tremplin C = 10 jours par agent sur cotisation dans la limite de 20 jours tous les 5 ans – Tremplin B = 7 jours, 50€ par jour par agent – Tremplin A = 4 à 6 jours, 50€ par jour par agent.

CONDITIONS D'ACCES aux CONCOURS et examens professionnels

Concours externe :

Ouvert aux candidats justifiant de diplômes ou de l'accomplissement de certaines études, déterminés pour chaque concours.

Concours interne :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ayant accompli une durée de services publics, fixée pour chaque concours.

Troisième concours :

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une CT ou une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

Examen professionnel :

Ouvert aux fonctionnaires qui remplissent certaines conditions de grade et d'ancienneté. Ils permettent d'accéder à un grade ou à un cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les conditions d'ancienneté sont spécifiques à chaque examen.

IMPORTANT :

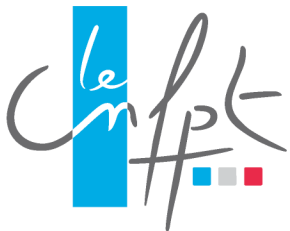
Il est rappelé que la préparation à un concours impose un investissement personnel important,

Il est donc vivement conseillé DE NE PAS S'INSCRIRE A DEUX PREPARATIONS CONCOURS.

Les candidats ne peuvent pas accéder à la même préparation 2 fois de suite.

Vérification des conditions d'accès à l'examen professionnel ou au concours

**Sites internet : www.cnfpt.fr
ou www.cdg54.fr ou www.cdg88.fr ou www.cdg55.fr**



Délégation régionale

Lorraine

→ **Il importe de suivre strictement cette procédure afin de ne pas retarder la prise en compte des demandes**

PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

L'AGENT

- complète le bulletin de pré-inscription,
- le transmet au service formation / ressources humaines de sa collectivité.

Attention :

L'inscription en préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

C'est pourquoi, l'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu auprès du centre organisateur (CDG ou CNFPT).

LA COLLECTIVITE

- **vérifie la recevabilité de la demande :**
 - conditions d'accès au concours ou à l'examen professionnel,
 - motivation et niveau de l'agent par rapport à son projet de formation ;

- **complète et vise le bulletin de pré-inscription et le transmet** en fonction de sa résidence administrative au :

- CNFPT Délégation Lorraine

6 Quai Andreu de Bilistein – BP 90371

54007 NANCY Cedex

- CNFPT Antenne territoriale d'Epinal

20 Rue Jules Méline

88000 EPINAL

- CNFPT Antenne territoriale de Commercy

Centre des Roises - 14 Rue de la Gare

BP 80053

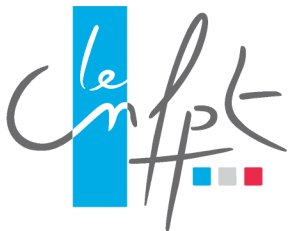
55202 COMMERCEY Cedex

LE C.N.F.P.T.

- centralise les bulletins de pré-inscription,
- organise et convoque les agents aux tests d'accès ou d'évaluation pour les préparations concernées,
- communique la décision définitive d'orientation au candidat et à la collectivité employeur,
- établit et gère les plannings, les convocations et le suivi des présences en cours.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION – DIF -

Les formations de préparation aux concours ou aux examens professionnels peuvent être comptabilisées au titre du DIF –
Il est rappelé que les actions éligibles au DIF doivent être inscrites au plan de formation de la collectivité ou de l'établissement public employeur.
cf. Loi du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle



Délégation régionale
Lorraine

PRESENTATION DES DISPOSITIFS DE PREPARATION

concours et examens professionnels concernés /préparations proposées

A lire avant de prendre connaissance des différents dispositifs :

La loi n°2007-209 relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007 a modifié la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels. A compter du 1^{er} janvier 2010, le CNFPT conserve uniquement l'organisation des concours dits A+ (administrateur, conservateur du patrimoine, conservateur de bibliothèques et ingénieur en chef).

Les autres concours organisés antérieurement par le CNFPT sont transférés aux centres de gestion.

Le CNFPT reste compétent pour la mise en œuvre de toutes les préparations aux concours et examens professionnels.

La programmation prévisionnelle des concours et examens professionnels des centres de gestion et du CNFPT, qui nous a été communiquée, nous permet dès à présent d'anticiper la programmation des préparations aux concours et examens professionnels et d'effectuer un recensement des inscriptions à ces préparations.

Cependant des modifications des calendriers des concours et examens professionnels sont toujours possibles.

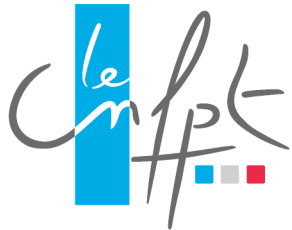
Ces évolutions peuvent nous conduire à modifier le présent document.

Aussi, nous vous invitons à consulter régulièrement le site régional de la délégation Lorraine afin de :

- **vérifier les dates sur le calendrier des inscriptions**
- **prendre connaissance des informations ponctuelles concernant les éventuelles modifications ou les inscriptions en urgence qui apparaîtront dans la rubrique « Actualité à la une » en page d'accueil.**

Par ailleurs, nous pourrions recourir à des diffusions complémentaires par voie électronique ou courrier postal.

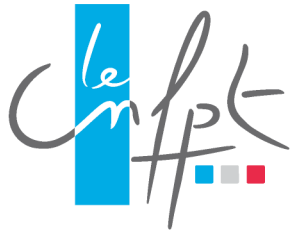
Enfin, nous vous rappelons que seule la parution au journal officiel des arrêtés d'ouverture confirme l'organisation des concours et examens professionnels. Ce document ne revêt donc pas de caractère réglementaire, les dates des concours et examens professionnels sont annoncées à titre indicatif.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE ADMINISTRATIVE



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information

Préparation au concours interne d'administrateur territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

Délégation(s)
organisatrice(s) :

INET / INSET D'ANGERS

Lieu de la formation :

INSET D'ANGERS

Aire de recrutement :

Nationale

ACCES A LA PREPARATION

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-angers.cnfpt.fr>

TEST D'ACCES

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-angers.cnfpt.fr>

MODALITES DE PRE-INSCRIPTION A LA PREPARATION

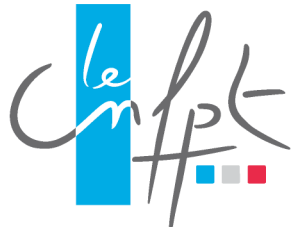
Le bulletin d'inscription, disponible, en téléchargement sur le site <http://www.inet.cnfpt.fr> ou <http://www.inset-angers.cnfpt.fr>, est à renvoyer à la Délégation régionale Lorraine.

Une convocation au test, qui se déroulera à Nancy, vous sera transmise par la Délégation régionale Lorraine.

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-angers.cnfpt.fr>



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'attaché principal territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'attaché principal territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 10 à 11 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
- Note à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et à la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées 8 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :
- Entretien professionnel 2 jours pour tous
et pour les admissibles uniquement
1 jour supplémentaire

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

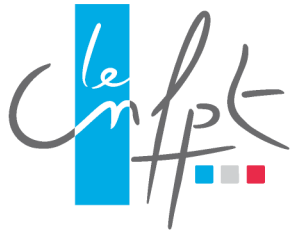
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information Préparation au concours d'attaché territorial Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours interne, externe et 3^{ème} concours d'attaché territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : De 20 à 26 jours (variable en fonction du concours)

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
- Rapport « interne – 3^e concours » 8 jours
- Note en lien avec les collectivités territoriales « externe » 7 jours
- Composition d'ordre générale relative à la place et au rôle des collectivités territoriales « externe » 5,5 jours
- Accompagnement du stagiaire 3 jours
- Actualisation des connaissances : (modules facultatifs)
- Fondamentaux / journées thématiques de culture générale 4 à 6 jours
- Formation complémentaire (catalogue de formation)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :
- Entretien professionnel – 1 jour pour tous
- Entretien professionnel – 2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

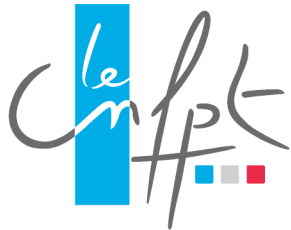
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information

Préparation à l'examen de rédacteur principal de 1^{ère} classe Examen d'avancement de grade Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'avancement de grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **11 jours environ**

Modification des conditions d'accès et des épreuves des concours et examens professionnels par décrets 2012-924 du 30 juillet 2012 et 2012- 941 du 1^{er} Août 2012

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :

- Entretien sur les acquis de son expérience et questions

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

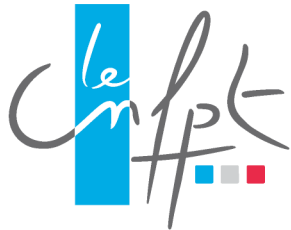
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information

Préparation à l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe Examen d'avancement de grade Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'avancement de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **11 jours environ**

Modification des conditions d'accès et des épreuves des concours et examens professionnels par décrets 2012-924 du 30 juillet 2012 et 2012- 940 du 1^{er} Août 2012

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelle	- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale : • Entretien sur l'expérience professionnelle et questions

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez-vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

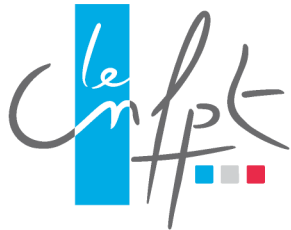
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information

Préparation à l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe Promotion interne Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen promotion interne de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **11 jours environ**

Modification des conditions d'accès et des épreuves des concours et examens professionnels par décrets 2012-924 du 30 juillet 2012 et 2012- 939 du 1^{er} Août 2012

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles	- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale : • Entretien sur les acquis de son expérience et questions

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

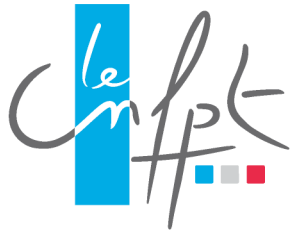
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information Préparation au concours de rédacteur principal 2^{ème} classe Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours interne, externe et 3^{ème} de rédacteur principal 2^{ème} cl territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **10 à 12 jours environ**

Modification des conditions d'accès et des épreuves des concours et examens professionnels par décrets 2012-924 du 30 juillet 2012 et 2012- 942 du 1^{er} Août 2012

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie, entraînement et actualisation des connaissances aux épreuves de :

Concours interne :

- rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles
- réponses à une série de questions sur les CT

Concours externe :

- réponses à des questions de droit public et de finances publiques sur le fonctionnement des CT
- rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles

3^e concours :

- rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles
- réponses à une série de questions sur les CT

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :

- entretien sur les acquis de l'expérience professionnelle et encadrement d'une équipe (concours interne)
- entretien sur la formation, projet professionnel, motivation et encadrement d'une équipe (externe)
- entretien sur les acquis de son expérience et encadrement d'une équipe (3^{ème} concours)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.

Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

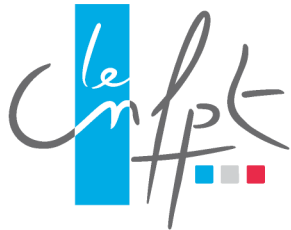
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information Préparation au concours de rédacteur territorial Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours interne, externe et 3^{ème} concours de rédacteur territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **10 à 12 jours environ**

Modification des conditions d'accès et des épreuves des concours et examens professionnels par décrets 2012-924 du 30 juillet 2012 et 2012- 942 du 1^{er} Août 2012

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie, entraînement et actualisation des connaissances aux épreuves de :

Concours interne :

■ rédaction d'une note sur un domaine au choix : finances, droit public, action sanitaire, droit civil

Concours externe :

■ rédaction d'une note sur les notions générales des CT
■ réponses à une série de questions en relation avec les CT au choix : finances, droit public, action sanitaire, droit civil

3^{ème} concours :

■ rédaction d'une note sur un domaine au choix : finances, droit public, action sanitaire, droit civil

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :

■ entretien sur les acquis de l'expérience professionnelle (concours interne)

■ entretien sur la formation, projet professionnel et motivation (externe)

■ entretien sur les acquis de son expérience (3^{ème} concours)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

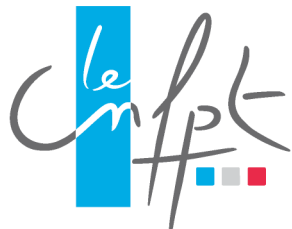
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information Préparation au concours d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 14 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Français : compréhension de texte, vocabulaire, orthographe, grammaire 5 jours
- Tableau numérique 5 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :

- Conversation avec jury 2 jours
Pour les admissibles uniquement
- Actualisation des connaissances
- environnement territorial 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

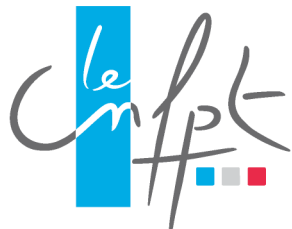
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 6 à 12 jours en fonction du niveau des agents

*selon les effectifs et conformément à la nature des épreuves de cet examen,
la préparation pourra être commune à d'autres filières (Animation et Patrimoine)*

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve :
- Ecrite à caractère professionnel : 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents
6 à 8 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :
- Entretien avec le jury 2 jours
- Actualisation des connaissances
- Environnement territorial 2 jours

Mise à disposition d'ouvrages en téléchargement sur le site internet du CNFPT : www.cnfpt.fr

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

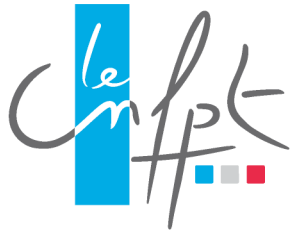
Attention :

**L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription
au concours ou à l'examen professionnel.**

*L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au
concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).*

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

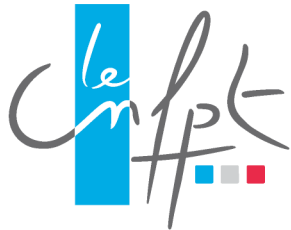
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE ANIMATION



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information Préparation à l'examen d'animateur principal 1^{ère} classe Avancement de grade / Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'avancement de grade d'animateur principal 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 15 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînements à l'épreuve de rédaction d'un **rapport assorti de propositions opérationnelles**

8 jours

- Apports de connaissances en lien avec l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (internes, 3^e concours et externes)

4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

Entretien avec le jury 1 jour pour tous
+ 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

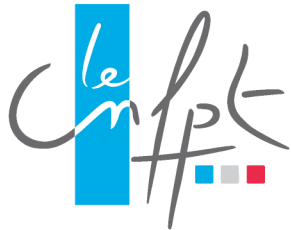
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information Préparation à l'examen d'animateur principal 2^{ème} classe Avancement de grade Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'avancement de grade d'animateur principal 2^{ème} classe territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 15 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînements à l'épreuve de rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles <u>8 jours</u> - Apports de connaissances en lien avec l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (internes, 3^e concours et externes) <u>4 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

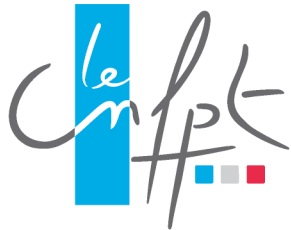
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information Préparation à l'examen d'animateur principal 2^{ème} classe Promotion interne Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen promotion interne d'animateur principal 2^{ème} classe territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 15 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînements à l'épreuve de rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles <u>8 jours</u> - Apports de connaissances en lien avec l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (internes, 3^e concours et externes) <u>4 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

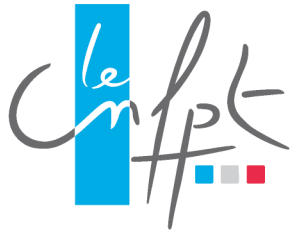
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information Préparation au concours d'animateur principal 2^{ème} classe territorial Interne, Externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours d'animateur principal 2^{ème} classe territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : de 15 à 17 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînements à l'épreuve de rédaction d'un **rapport assorti de propositions opérationnelles** (internes, 3^e concours et externes)
8 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de **réponses à des questions** portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (internes et 3^e concours)
2 jours

- Apports de connaissances en lien avec l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (internes, 3^e concours et externes)
4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

Entretien avec le jury 1 jour pour tous
+ 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

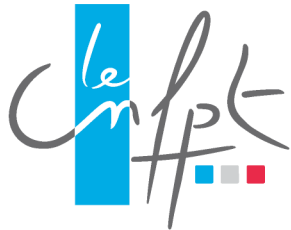
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information Préparation au concours d'animateur territorial Interne, Externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours d'animateur territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : de 9 à 15 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de Note de synthèse (concours interne et 3^{ème} concours) <u>8 jours</u> - Méthodologie, entraînement à l'épreuve de Réponse à 3 à 5 questions à partir d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (concours externe) <u>2 jours</u> - Apports de connaissances portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les CT (concours interne, externe et 3^{ème} concours) <u>4 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. - Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

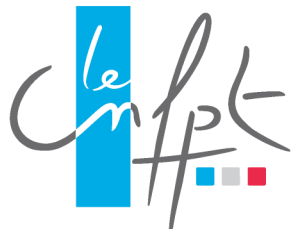
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information Préparation au concours d'adjoint d'animation territorial 1^{ère} classe Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours interne, externe et 3^{ème} concours d'adjoint d'animation territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 6 à 10 jours en fonction du type de concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Actualisation des connaissances, méthodologie et entraînement aux épreuves : • Organisation et fonctionnement des CT (interne/externe/3e concours) <u>2 jours</u> • QCM en rapport avec l'accueil, la compréhension du public, protection et droit de l'enfant (interne) <u>2 jours</u> • Rédaction d'une note (interne) <u>4 jours</u> • Résolution d'un cas pratique relatif à l'animation (3e concours.) <u>4 jours</u> • Notion d'hygiène et de sécurité (externe) <u>2 jours</u>	- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale : • Entretien avec le jury <u>2 jours</u>

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

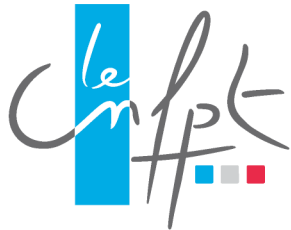
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ANIMATION

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'adjoint d'animation territorial 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 6 à 12 jours en fonction du niveau des agents

*selon les effectifs et conformément à la nature des épreuves de cet examen,
la préparation pourra être commune à d'autres filières (Animation et Patrimoine)*

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve :
 - écrite à caractère professionnel : 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents
6 à 8 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :
 - entretien avec le jury 2 jours
- Actualisation des connaissances
 - environnement territorial 1 ou 2 jours

Mise à disposition d'ouvrages en téléchargement sur le site internet du CNFPT : www.cnfpt.fr

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.***

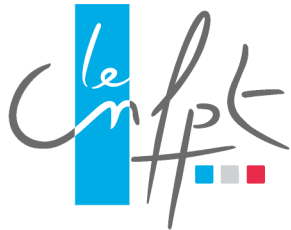
Attention :

***L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription
au concours ou à l'examen professionnel.***

*L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au
concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).*

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

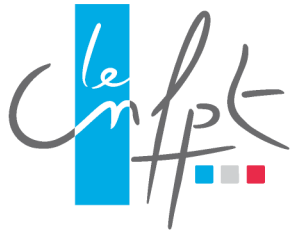
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE CULTURELLE



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation au concours de conservateur du patrimoine territorial Concours interne Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

**Délégation(s)
organisatrice(s) :**

INSET de Nancy

Lieu de la formation :

Site CNFPT
d'Issy les Moulineaux

Aire de recrutement :

Nationale

ACCES A LA PREPARATION

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-nancy.cnfpt.fr>

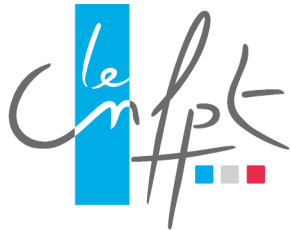
TEST D'ACCES

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-nancy.cnfpt.fr>

MODALITES DE PRE-INSCRIPTION A LA PREPARATION

Le bulletin d'inscription disponible, en téléchargement sur le site
<http://www.inet.cnfpt.fr> ou <http://www.inset-nancy.cnfpt.fr>,



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation au concours de conservateur des bibliothèques territorial Concours interne et externe Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

**Délégation(s)
organisatrice(s) :**

INSET de Nancy

Lieu de la formation :

Site CNFPT
d'Issy les Moulineaux

Aire de recrutement :

Nationale

ACCES A LA PREPARATION

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-nancy.cnfpt.fr>

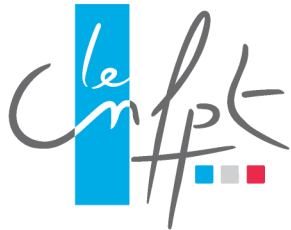
TEST D'ACCES

<http://www.inet.cnfpt.fr>

<http://www.inset-nancy.cnfpt.fr>

MODALITES DE PRE-INSCRIPTION A LA PREPARATION

Le bulletin d'inscription disponible, en téléchargement sur le site
<http://www.inet.cnfpt.fr> ou <http://www.inset-nancy.cnfpt.fr>,



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information

Préparation au concours d'attaché de conservation du patrimoine territorial Concours interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours d'attaché de conservation du patrimoine territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 14 à 18 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement aux épreuves de :

- Commentaire de texte 4 jours
(interne / externe / 3^{ème} concours)
- Note de synthèse 8 jours
(interne / externe / 3^{ème} concours)
- Composition 4 jours
(externe / 3^{ème} concours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
Pour les admissibles uniquement 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

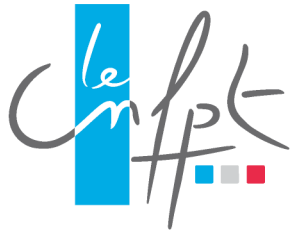
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation au concours de bibliothécaire territorial Interne, externe et 3ème concours Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

**Délégation(s)
organisatrice(s) :**

Alsace-Moselle
Bourgogne

Lieu de la formation :

En fonction des effectifs
Metz
Dijon

Aire de recrutement :

Interrégionale

ACCES A LA PREPARATION

La préinscription à une préparation à un concours ou un examen professionnel est ouverte à tout agent territorial en fonction, sous réserve de l'accord de son employeur, selon les modalités suivantes :

- remplir les conditions spécifiques d'ancienneté ou de diplômes correspondant au concours (interne, externe ou 3^e concours) ou à l'examen professionnel à préparer ;
- réussir le test d'accès éventuellement prévus dans le cadre du dispositif de préparation.

TEST D'ACCES ET ORIENTATION

Le test a pour objet de vérifier le niveau des candidats par rapport aux exigences du dispositif de formation. Il est obligatoire.

Il comporte une épreuve portant sur les techniques d'expression écrite (3h).

MODALITES DE PRE-INSCRIPTION A LA PREPARATION

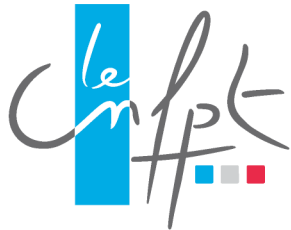
La pré-inscription à la préparation se fait par retour du bulletin à la délégation Lorraine du CNFPT dûment complété et signé par l'agent, le chef de service et le représentant de l'autorité territoriale.

Le bulletin de pré-inscription est disponible auprès de votre employeur et sur le site de la délégation Lorraine www.lorraine.cnfpt.fr

Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information **Préparation au concours de bibliothécaire territorial** Interne, externe et 3ème concours Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours de bibliothécaire territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 11 à 13 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement aux épreuves de :

- Note de synthèse (interne et externe) 6 jours
- Etude de cas (interne) 5 jours
- Composition spécialisée (externe) 3 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale : 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

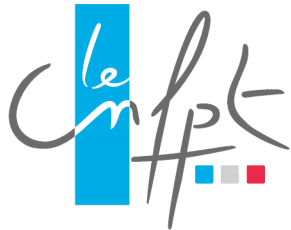
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe Avancement de grade / Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

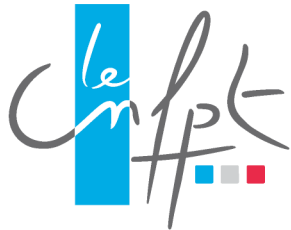
La préparation à l'examen d'assistant principal 1^{ère} classe : Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 13 à 15 jours environ	
Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation aux épreuves d'admission
Méthodologie et entraînement aux épreuves de : ■ rédaction d'une note portant sur la spécialité → 8 jours ■ Apports de connaissances en lien avec le métier → <u>4 jours</u>	- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale : ■ entretien sur l'expérience professionnelle et questions → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement
<i>Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.</i>	

Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.
L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe

Avancement de grade / Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à l'examen d'avancement de grade d'assistant principal 2^{ème} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **13 à 15 jours environ**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

Méthodologie et entraînement aux épreuves de :

- rédaction d'une note portant sur la spécialité
→ 8 jours
- **Apports de connaissances** en lien avec le métier
→ 4 jours

Préparation aux épreuves d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :

- entretien sur l'expérience professionnelle et questions
→ 1 jour pour tous
+ 2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez-vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

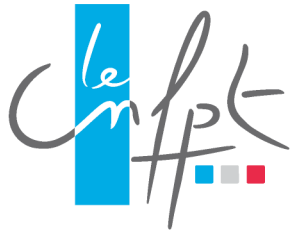
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe

Promotion interne / Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à l'examen d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe :

A titre indicatif, durée totale de la formation (entraînements inclus) : **15 à 17 jours environ**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

Méthodologie et entraînement aux épreuves de :

- rédaction d'une note portant sur la spécialité
→ 8 jours
- questionnaire de 3 à 5 questions portant sur la spécialité
→ 2 jours
- Apports de connaissances en lien avec le métier
→ 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mises en situation à l'épreuve orale :

- entretien sur l'expérience professionnelle et questions
→ 1 jour pour tous
+ 2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

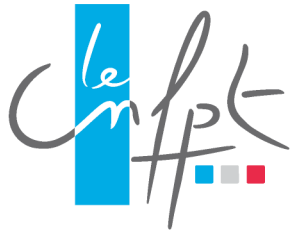
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe :

A titre indicatif, durée totale de la formation (entraînements inclus) : 13 à 17 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
Méthodologie, entraînement et actualisation des connaissances : <u>Concours interne et 3^e concours :</u> ■ rédaction d'une note portant sur la spécialité → <u>8 jours</u> ■ questionnaire de 3 à 5 questions portant sur la spécialité → <u>2 jours</u> ■ Apports de connaissances en lien avec le métier → <u>4 jours</u> <u>Concours externe :</u> ■ rédaction d'une note portant sur la spécialité → <u>8 jours</u> ■ Apports de connaissances en lien avec le métier → <u>4 jours</u>	<u>Concours interne</u> ■ entretien sur les acquis de l'expérience et questions sur la spécialité → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement <u>3^e concours :</u> ■ entretien sur les acquis de son expérience → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement <u>Concours externe :</u> ■ entretien sur la formation, projet professionnel et connaissances dans la spécialité → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

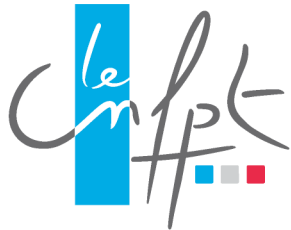
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Concours interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

A titre indicatif, durée totale de la formation (entraînements inclus) : 12 à 17 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
Méthodologie, entraînement et actualisation des connaissances : <u>Concours interne et 3^e concours :</u> ■ rédaction d'une note portant sur la spécialité → <u>8 jours</u> ■ Apports de connaissances en lien avec le métier → <u>4 jours</u> <u>Concours externe :</u> ■ rédaction d'une note portant sur la spécialité → <u>8 jours</u> ■ questionnaire de 3 à 5 questions portant sur la spécialité → <u>2 jours</u> ■ Apports de connaissances en lien avec le métier → <u>4 jours</u>	<u>Concours interne :</u> ■ entretien sur les acquis de l'expérience et questions sur la spécialité → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement <u>Concours externe :</u> ■ entretien sur la formation, projet professionnel et connaissances dans la spécialité → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement <u>3^e concours :</u> ■ entretien sur les acquis de son expérience → 1 jour pour tous + 2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

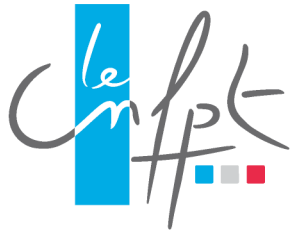
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information Préparation au concours d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe territorial Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe :

A titre indicatif, durée totale de la formation (entraînements inclus) : 7 à 10 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement aux épreuves de :
 - Résolution d'un cas pratique 5 jours
(externe, interne et 3^{ème} concours)
 - Questionnaire portant sur le fonctionnement des services : accueil du public, animation, sécurité des personnes et des bâtiments 3 jours
(externe et 3^{ème} concours uniquement)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
Pour les admissibles uniquement 2 jours
 - Entretien avec le jury (externe et 3^{ème} concours)
 - Commentaire oral spécialisé (interne)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

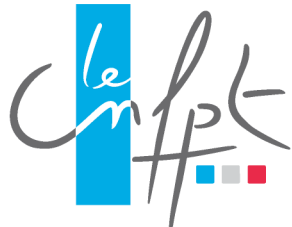
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE CULTURELLE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe territorial Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'adjoint du patrimoine :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 6 à 12 jours en fonction du niveau des agents

*selon les effectifs et conformément à la nature des épreuves de cet examen,
la préparation pourra être commune à d'autres filières (Animation et Patrimoine)*

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve :
 - Ecrite à caractère professionnel : 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents
6 à 8 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mise en situation à l'épreuve orale :
 - Entretien avec le jury 2 jours
- Actualisation des connaissances
 - Environnement territorial 1 ou 2 jours

Mise à disposition d'ouvrages en téléchargement sur le site internet du CNFPT : www.cnfpt.fr

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options,** veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.*

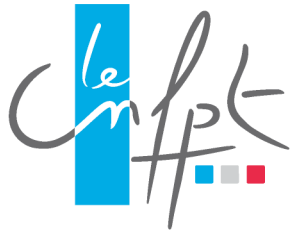
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Fiche d'information Préparation au concours de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique :

Durée totale de la formation : en fonction des effectifs

Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission

- Méthodologie et entraînement aux épreuves de :

- Spécialité Musique
 - Etude de cas
 - Exposé du candidat suivi d'un entretien
- Spécialité Arts plastiques
 - Rédaction d'un mémoire
 - Note de synthèse
 - Entretien avec le jury

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

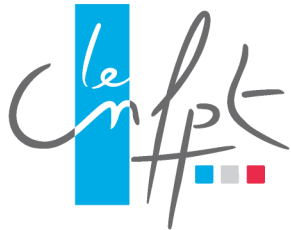
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Fiche d'information Préparation à l'examen Promotion Interne de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à l'examen promotion interne de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique :

Durée totale de la formation : en fonction des effectifs

Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission

- Méthodologie et entraînement aux épreuves de :

➤ Spécialité Musique

• Etude de cas

• Exposé du candidat suivi d'un entretien

➤ Spécialité Arts plastiques

• Rédaction d'un mémoire

• Note de synthèse

• Entretien avec le jury

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.

Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

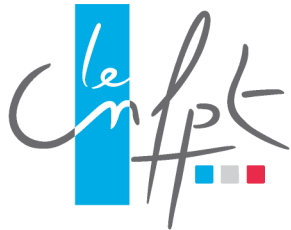
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Fiche d'information Préparation au concours de professeur territorial d'enseignement artistique

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours de professeur d'enseignement artistique :

A titre indicatif, durée totale de la formation : 4 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie aux épreuves de : <u>CONCOURS EXTERNE</u> : <i>Pas d'épreuve d'admissibilité</i> <u>CONCOURS INTERNE</u> : Examen du dossier individuel du candidat Environnement territorial <u>2 jours</u>	- Méthodologie aux épreuves de : <u>CONCOURS EXTERNE</u> : - Entretien avec le jury qui doit permettre d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emploi Environnement territorial <u>2 jours</u> Méthodologie de l'épreuve d'entretien <u>2 jours</u> <u>CONCOURS INTERNE</u> : - Entretien au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer. Méthodologie de l'épreuve d'entretien <u>2 jours</u>

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

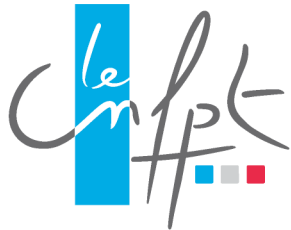
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Fiche d'information Préparation à l'examen promotion interne de professeur territorial d'enseignement artistique

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

La préparation à l'examen de professeur d'enseignement artistique :

A titre indicatif, durée totale de la formation : 4 jours

La préparation portera exclusivement sur la méthodologie de l'épreuve d'entretien

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie aux épreuves de : • Examen de dossier constitué au moment de l'inscription Environnement territorial <u>2 jours</u>	- Méthodologie aux épreuves de : • Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique Méthodologie de l'épreuve d'entretien <u>2 jours</u>

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

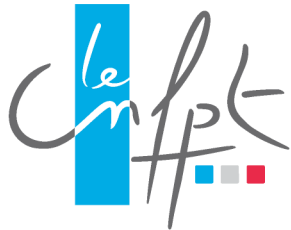
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Préparation à l'examen avancement de grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

**La préparation à l'examen d'avancement de grade
d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe :**

A titre indicatif, durée totale de la formation : **4 jours**

**Pas de préparation
aux épreuves d'admissibilité**

Préparation à l'épreuve d'admission
Méthodologie à l'épreuve d'entretien
Environnement territorial

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options,** veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.*

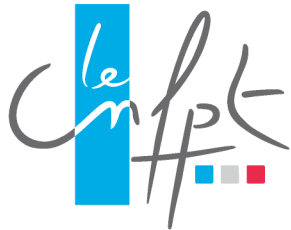
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Préparation à l'examen avancement de grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

**La préparation à l'examen d'avancement de grade
d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe :**

A titre indicatif, durée totale de la formation : 4 jours

**Pas de préparation
aux épreuves d'admissibilité**

Préparation à l'épreuve d'admission

Méthodologie à l'épreuve d'entretien
Environnement territorial

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options,** veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.*

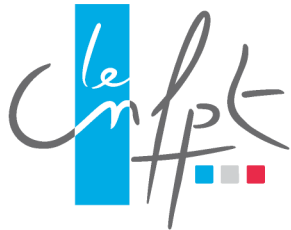
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Préparation au concours d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

La préparation au concours d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe :

A titre indicatif, durée totale de la formation : 4 jours

**Pas de préparation
aux épreuves d'admissibilité**

Préparation à l'épreuve d'admission

Méthodologie à l'épreuve d'entretien
Environnement territorial

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

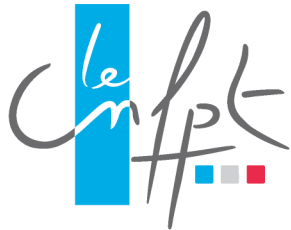
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion).

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE ARTISTIQUE

Préparation au concours d'assistant d'enseignement artistique Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

La préparation au concours d'assistant d'enseignement artistique:

A titre indicatif, durée totale de la formation : 4 jours

**Pas de préparation
aux épreuves d'admissibilité**

Préparation à l'épreuve d'admission

Méthodologie à l'épreuve d'entretien
Environnement territorial

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

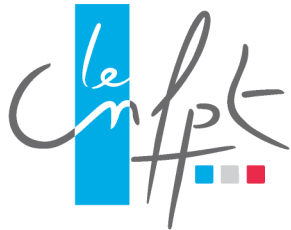
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

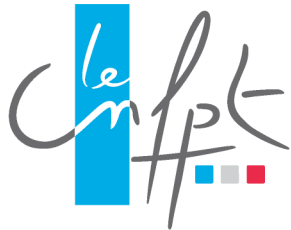
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE POLICE MUNICIPALE



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information

Préparation au concours de directeur territorial de Police municipale Interne et externe Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours interne et externe de directeur territorial de police municipale :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 15 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
 - Commentaire de texte (interne)
 - Rédaction d'une note (interne et externe)
 - Questionnaire à réponses courtes ou développées de droit public (interne et externe)
 - Dissertation sur un sujet d'ordre général (externe)
 - Interrogation sur droit pénal général et la procédure pénale (interne et externe)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale :
 - entretien avec jury - Pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

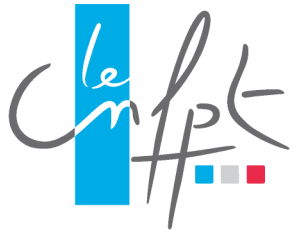
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information

Préparation à l'examen de directeur territorial de Police municipale Promotion interne Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen de directeur territorial de police municipale :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 12 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
 - Questionnaire à réponses courtes ou plus développées sur le droit public
 - Rapport d'analyse et de propositions à partir d'un dossier

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
 - Entretien avec le jury

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

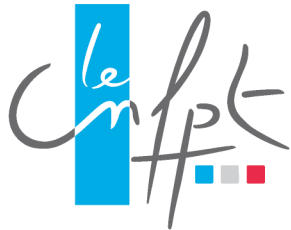
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information Préparation à l'examen de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe Avancement de grade Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

**La préparation à l'examen d'avancement de grade de
chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe:**
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 11 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rapport assorti de propositions 8 jours • Apports de connaissances sur les missions et la réglementation relative à la PM 4 jours	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien professionnel – 1 jour pour tous +2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

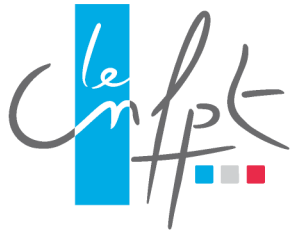
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information Préparation à l'examen de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe Avancement de grade

Date limite d'inscription : se reporter au tableau

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

**La préparation à l'examen d'avancement de grade de
chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe:**
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 11 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rapport assorti de propositions 8 jours • Apports de connaissances sur les missions et la réglementation relative à la PM 4 jours	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien professionnel – 1 jour pour tous +2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

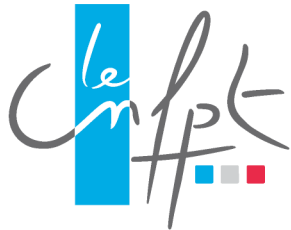
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information Préparation à l'examen de chef de service de police municipale promotion interne Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen promotion interne de chef de service de police municipale:

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 12 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie, entraînement à l'épreuve et actualisation des connaissances :
- Questionnaire appelant des réponses courtes 4 jours
- Résolution d'un cas pratique 5 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
- Entretien professionnel – 1 jour pour tous
+2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

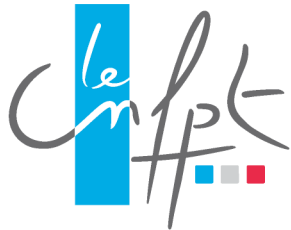
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information

Préparation au concours de chef de service de Police municipale interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours de chef de service de police municipale :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 16 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie, entraînement à l'épreuve • Note avec solutions aux problèmes soulevés <u>8 jours</u> • Méthodologie de l'épreuve de réponses à des questions de droit public <u>2 jours</u> • Acquisition des connaissances droit public <u>4 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien professionnel – 1 jour pour tous +2 jours pour les admissibles uniquement

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

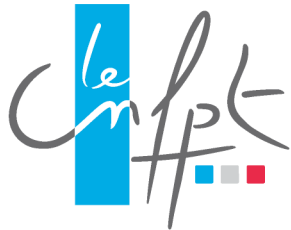
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Fiche d'information

Préparation au concours de gardien de Police municipale Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours de gardien de police municipale :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 13 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
- Rédaction d'un rapport 4 jours
- Compréhension et explication de texte 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
- Entretien de motivation 2 jours
- Actualisation des connaissances :
- Les institutions publiques 3 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

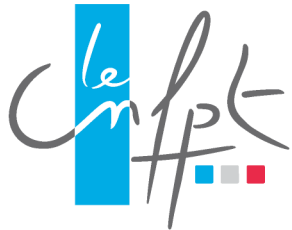
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

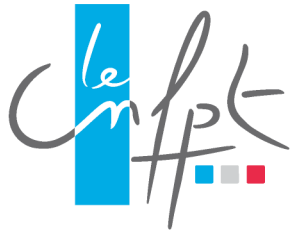
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours interne de conseiller socio-éducatif Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours interne de conseiller socio éducatif territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 8 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Note de synthèse 6 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Commentaire de texte suivi d'un entretien avec le jury 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

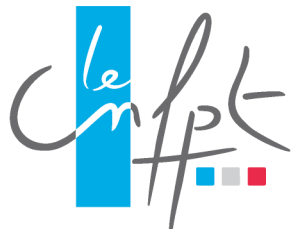
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

**Préparation au concours de puéricultrice
Cadre de santé**

Catégorie A

**Préparation au concours d'infirmier
Cadre de santé**

Catégorie A

**Préparation au concours de rééducateur
Cadre de santé**

Catégorie A

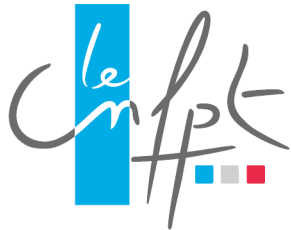
**Préparation au concours d'assistant médico-technique
Cadre de santé**

Catégorie A

Pas de préparation organisée en raison de la spécificité du concours

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information Préparation aux concours externes de Médecin et Puéricultrice Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation aux concours externes sur titre de médecin & puéricultrice :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
- Rédaction d'un rapport 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
- Entretien de motivation 1 à 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

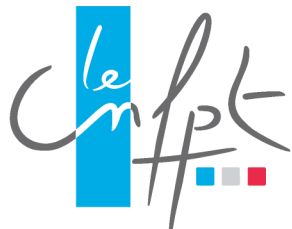
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information Préparation aux concours externes de Pharmacien, Vétérinaire et Biologiste Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation aux concours externe sur titre de pharmacien, vétérinaire et biologiste :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Rédaction d'un rapport 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien de motivation 1 à 2 jours

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.***

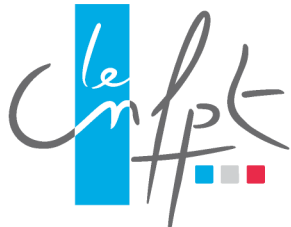
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information Préparation aux concours externes de sage-femme et psychologue Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation aux concours externe sur titre de sage-femme et psychologue :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Rédaction d'un rapport 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien de motivation 1 à 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

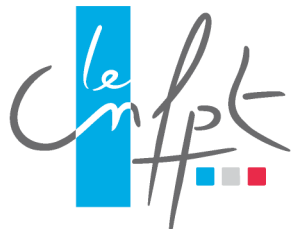
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information Préparation au concours externe d'assistant médico-technique territorial Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titre d'assistant médico-technique territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Rédaction d'un rapport 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien de motivation 1 à 2 jours

**Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.**

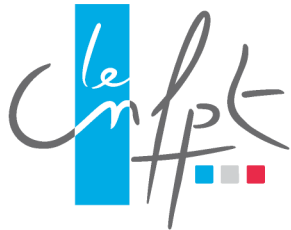
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'assistant socio-éducatif territorial Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'assistant socio-éducatif territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 7 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Rédaction d'un rapport 5 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien de motivation 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

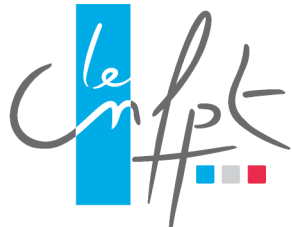
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'éducateur chef de jeunes enfants Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

La préparation à l'examen d'éducateur chef de jeunes enfants territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 7 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
 - Elaboration d'un projet à partir d'un sujet ayant trait aux actions des collectivités territoriales dans le domaine de leurs compétences en matière d'éveil et de développement global des enfants d'âge préscolaire 5 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
 - Entretien sur un sujet au choix du candidat exprimé au moment de son inscription à l'examen professionnel 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

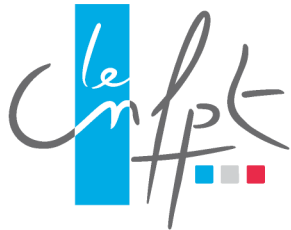
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'éducateur de jeunes enfants territorial Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'éducateur de jeunes enfants territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'un rapport <u>5 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien de motivation <u>1 à 2 jours</u>
<i>Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.</i>	

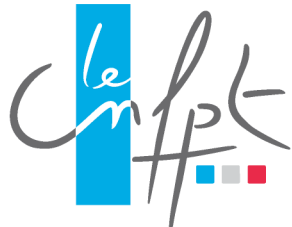
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'infirmier territorial Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titre d'infirmier territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'un rapport <u>5 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien de motivation <u>1 à 2 jours</u>
<i>Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.</i>	

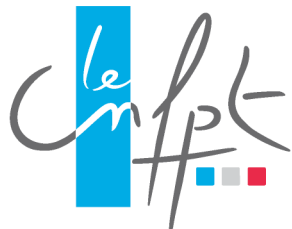
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours externe sur titres avec épreuve de moniteur éducateur territorial Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves de moniteur éducateur territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'un rapport <u>5 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien de motivation <u>1 à 2 jours</u>

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

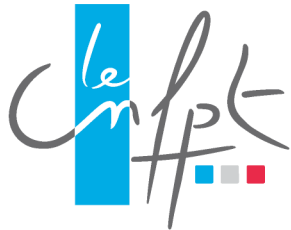
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours externe sur titres avec épreuves de rééducateur territorial Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves de rééducateur territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

**La préparation peut être commune aux concours de catégorie A et B,
les épreuves ayant les mêmes exigences**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :

- Rédaction d'un rapport 5 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien de motivation 1 à 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

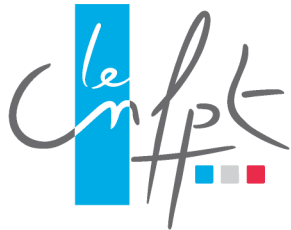
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information Préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emploi concerné 2 jours

- Environnement territorial : 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

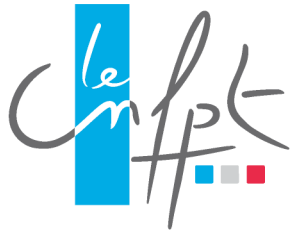
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information Préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'auxiliaire de soins 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 4 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

- Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emploi concerné 2 jours

- Environnement territorial 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

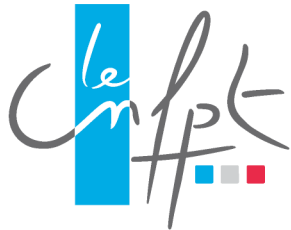
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation aux concours interne, externe et 3^{ème} voie d'ATSEM

Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation aux concours interne, externe et 3^{ème} voie d'ATSEM :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 9 à 10 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Questionnaire à choix multiples (externe) 1 <u>jour</u> • Réponses à 3 à 5 questions (3^{ème} concours) 1 <u>jour</u> • Actualisation des connaissances (interne, externe et 3^{ème} concours) 4 <u>jours</u> • Environnement territorial (interne, externe et 3^{ème} concours) 2 <u>jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien professionnel Interne et 3^{ème} concours 3 <u>jours</u> pour tous Externe 2 <u>jours</u> pour tous

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

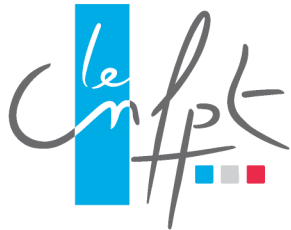
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'agent social 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours externe sur titres avec épreuves d'agent social de 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 8 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
- Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois concerné 6 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois concerné 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

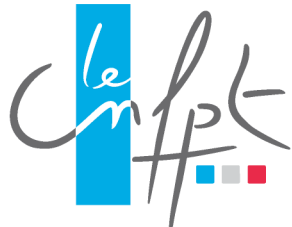
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'agent social 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'agent social de 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 6 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve : • Ecrite à caractère professionnel : 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableau et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents <u>4 jours</u>	- Méthodologie et mise en situation à l'épreuve orale : • Entretien avec le jury <u>1 jour</u> - Actualisation des connaissances • Environnement territorial <u>1 jour</u>

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

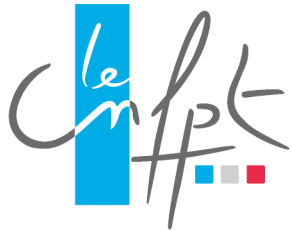
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

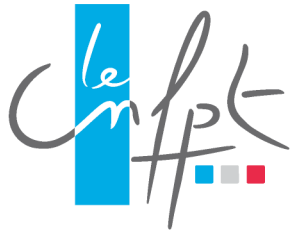
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE SAPEURS-POMPIERS



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Fiche d'information Préparation au concours interne de Capitaine de sapeurs-pompiers professionnel - Catégorie A

Un recensement spécifique auprès des SDIS sera effectué en temps voulu

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

Durée totale de la formation : 2 jours

Méthodologie et entraînement à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Dispositif en cours d'élaboration

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options**, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.*

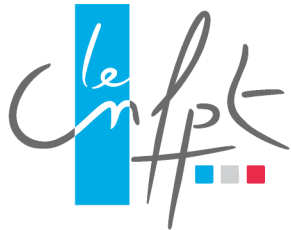
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet de la Direction de la Sécurité civile.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Fiche d'information Préparation au concours interne de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnel 2^{ème} classe - Catégorie B

Un recensement spécifique auprès des SDIS sera effectué en temps voulu

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

Durée totale de la formation : Non déterminée

Méthodologie et entraînement à l'épreuve :

- de note administrative sur cas concret professionnel comportant des propositions
 - QCM
- Entretien avec le jury.

Dispositif en cours d'élaboration

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

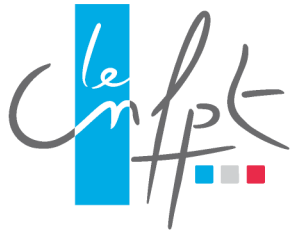
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet de la Direction de la Sécurité civile.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Fiche d'information Préparation à l'examen de promotion interne de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnel 2^{ème} classe - Catégorie B

Un recensement spécifique auprès des SDIS sera effectué en temps voulu

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

Durée totale de la formation : Non déterminée

Méthodologie et entraînement à l'épreuve :

- de rapport sur cas concret professionnel comportant des propositions
 - Entretien avec le jury.

Dispositif en cours d'élaboration

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

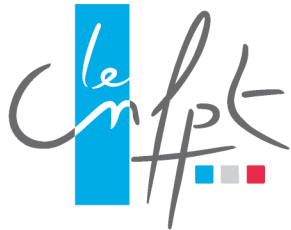
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet de la Direction de la Sécurité civile.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Fiche d'information Préparation aux concours interne et externe de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnel 1^{ère} classe - Catégorie B

Un recensement spécifique auprès des SDIS sera effectué en temps voulu

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

Durée totale de la formation : Non déterminée

Formation à distance aux épreuves du concours interne :

- de rapport avec solutions opérationnelles
 - QCM
- Entretien avec le jury.

Dispositif en cours d'élaboration

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

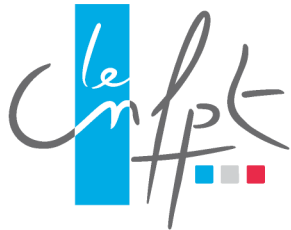
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet de la Direction de la Sécurité civile.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Fiche d'information Préparation à l'examen d'avancement de grade de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnel 1^{ère} classe - Catégorie B

Un recensement spécifique auprès des SDIS sera effectué en temps voulu

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

Durée totale de la formation : Non déterminée

Méthodologie et entraînement aux épreuves :

- de note administrative sur cas concret opérationnel comportant des propositions
- Entretien avec le jury.

Dispositif en cours d'élaboration

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

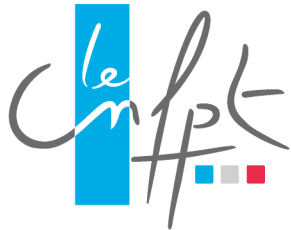
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet de la Direction de la Sécurité civile.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Fiche d'information Préparation à l'examen d'avancement de grade de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnel hors classe - Catégorie B

Un recensement spécifique auprès des SDIS sera effectué en temps voulu

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION

Durée totale de la formation : Non déterminée

Méthodologie et entraînement aux épreuves :

- de note administrative sur cas concret opérationnel comportant des propositions
- Entretien avec le jury.

Dispositif en cours d'élaboration

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options**, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.*

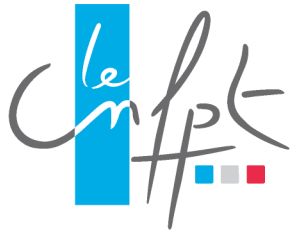
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

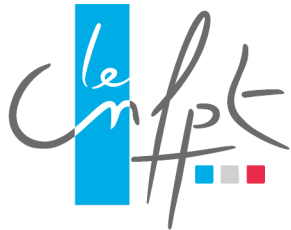
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet de la Direction de la Sécurité civile.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE SPORTIVE



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation à l'examen de conseiller principal des APS Avancement de grade Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen de conseiller principal territorial des APS	
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 10 à 12 jours en fonction de l'option	
Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'un compte rendu • Rédaction d'une note • Actualisation des connaissances	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien avec le jury
Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.	

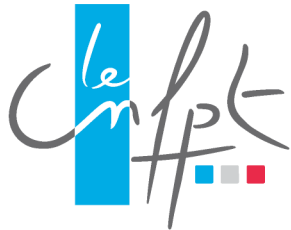
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation au concours de conseiller des APS interne et externe Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation aux concours interne et externe de conseiller territorial des APS:

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 10 à 15 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement aux épreuves :
- Rapport avec solutions opérationnelles (interne) 8 jours
- Note (externe) 8 jours
- Apport de connaissances en sport (externe) 5 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale :
- Entretien avec le jury 2 jours

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

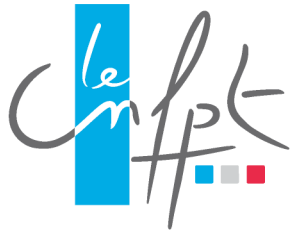
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe Avancement de grade Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'éducateur APS principal de 1^{ère} classe – Avancement de grade :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 17 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rapport assorti de propositions opérationnelles <u>8 jours</u> • Apport de connaissances portant sur l'organisation APS dans les CT <u>5 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Environnement territorial <u>1 jour</u> • Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

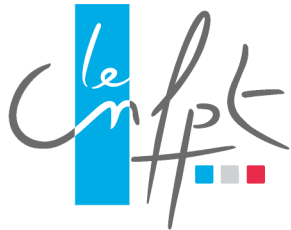
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe Avancement de grade Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe – Avancement de grade :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 12 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rapport assorti de propositions opérationnelles <u>8 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Environnement territorial <u>1 jour</u> • Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

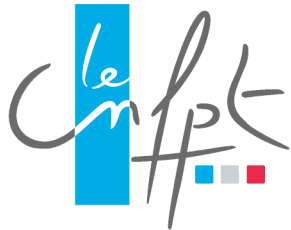
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe Promotion interne Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe – Promotion interne :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 11 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de :
- Note assortie de propositions opérationnelles
8 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
- Entretien avec le jury 1 jour pour tous
+ 2 jours pour les admissibles

***Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options,** veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.*

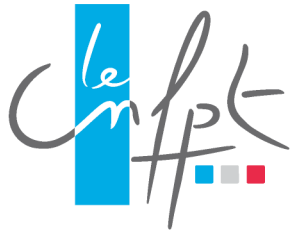
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation au concours d'éducateur des APS principal 2^{ème} classe interne, externe et 3^{ème} voie Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation aux concours interne, externe et 3^{ème} concours d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 15 à 17 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rapport assorti de propositions opérationnelles (interne, externe et 3^{ème} concours) <u>8 jours</u> • Apport de connaissances portant sur l'organisation des aps dans les CT (interne, externe et 3^{ème} concours) <u>4 jours</u> • Réponses à des questions portant sur le sport (externe) <u>2 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez-vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.

Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

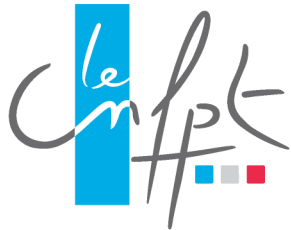
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'éducateur des APS Promotion interne Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'éducateur APS – Promotion interne :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 9 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'une note portant sur l'organisation des APS <u>6 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez-vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

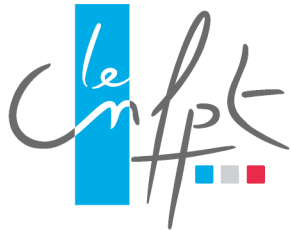
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information Préparation au concours d'éducateur des APS interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation aux concours interne, externe et 3^{ème} concours d'éducateur territorial des APS :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 9 à 14 jours en fonction du concours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Rédaction d'une note sur dossier portant sur l'organisation des APS (interne et 3^{ème} concours) <u>6 jours</u> • Réponses à des questions à partir d'un dossier (externe) <u>5 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Entretien avec le jury <u>1 jour</u> pour tous + 2 jours pour les admissibles

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez-vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

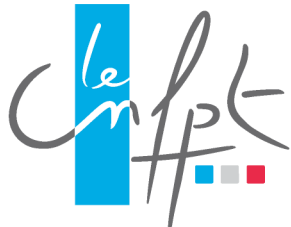
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE SPORTIVE

Fiche d'information

Préparation au concours externe d'opérateur des APS Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours externe d'opérateur territorial des APS :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 10 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • QCM relatif à la connaissance de la réglementation sportive et de l'organisation du sport dans les Collectivités Territoriales <u>3 jours</u> • Rédaction d'un rapport <u>5 jours</u>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. • Conversation avec jury - Pour les admissibles uniquement <u>2 jours</u>

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

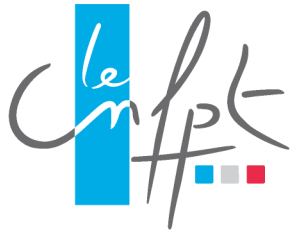
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

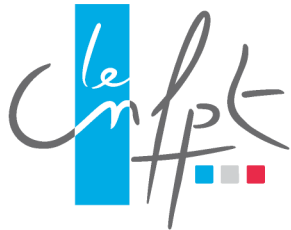
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

FILIERE TECHNIQUE



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information

Préparation au concours interne d'ingénieur en chef territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

Délégation(s)
organisatrice(s) :

INET
INSET Montpellier

Lieu de la formation :

En fonction des effectifs

Aire de recrutement :

Nationale

ACCES A LA PREPARATION

<http://www.inset-montpellier.cnfpt.fr>

TEST DE SELECTION

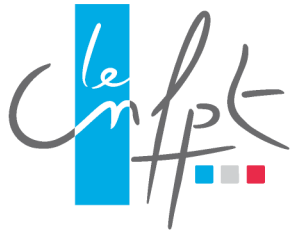
<http://www.inset-montpellier.cnfpt.fr>

MODALITES DE PRE-INSCRIPTION A LA PREPARATION

Le bulletin d'inscription disponible en téléchargement sur le site
<http://www.inset-montpellier.cnfpt.fr>

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

<http://www.inset-montpellier.cnfpt.fr>



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'ingénieur en chef territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'ingénieur en chef territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 3 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

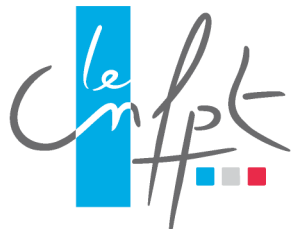
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu.

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer au site internet du CNFPT.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information

Préparation au concours interne d'ingénieur territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours interne d'ingénieur territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 40 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Actualisation des connaissances, méthodologie et entraînement aux épreuves de :
 - Mathématiques (12 jours) et physique appliquée (12 jours)
- Méthodologie et entraînement aux épreuves de :
 - Note de synthèse assortie de propositions (10 jours)
- Actualisation des connaissances :
 - Environnement juridique et territorial (3 jours)
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve :
 - D'établissement d'un projet (5 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours)
(Pour les admissibles uniquement)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

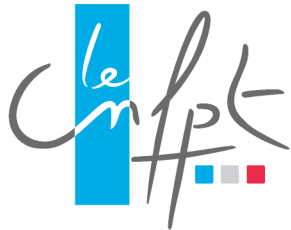
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation au concours externe d'ingénieur territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours externe d'ingénieur territorial : Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 10 jours	
Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Note de synthèse assortie de propositions (8 jours)	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours) (Pour les admissibles uniquement)
<i>Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.</i>	

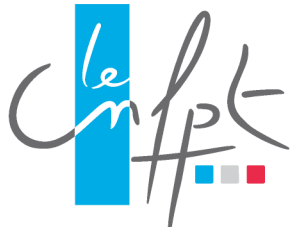
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'ingénieur territorial Catégorie A

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION A L'EXAMEN

La préparation à l'examen d'ingénieur territorial	
1er alinéa	2ème alinéa
Durée totale de la formation (entraînements inclus) :	Durée totale de la formation : 1 à 2 jours
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de : • Note de synthèse assortie de propositions. (8 jours) - Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours) <i>(Pour les admissibles uniquement)</i>	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale. (1 à 2 jours)
<i>Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.</i> <i>Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.</i>	

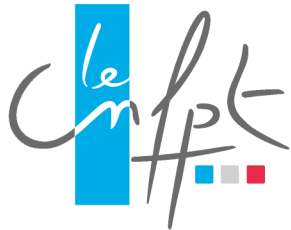
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation à l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal territorial de 1ère classe Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à l'examen promotion interne de technicien principal territorial de 1ère classe :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : **15 à 17 jours environ**

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport technique assorti de propositions.
- Environnement territorial
- Conférences thématiques facultatives

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
(Pour les admissibles uniquement)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

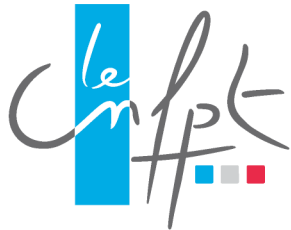
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'avancement de grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à l'examen promotion interne de technicien principal territorial de 2^{ème} classe :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 15 à 17 jours environ

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport technique assorti de propositions.
- Environnement territorial
- Conférences thématiques facultatives

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
(Pour les admissibles uniquement)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

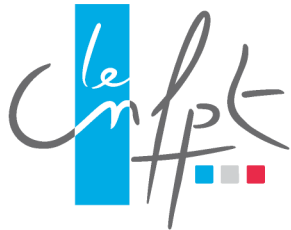
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé
, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation à l'examen de promotion interne de technicien principal territorial de 2^{ème} classe Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à l'examen d'avancement de grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 15 à 17 jours environ

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport technique assorti de propositions.
- Environnement territorial
- Conférences thématiques facultatives

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale.
(Pour les admissibles uniquement)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

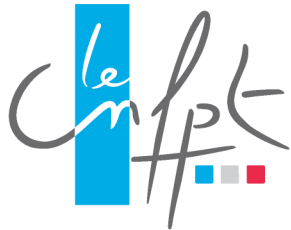
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé,
le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation au concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 21 jours (concours interne et 3^e concours)
16 jours (concours externe)

Préparation aux épreuves d'admissibilité

Concours interne, concours externe et 3^e concours :

- Conférences thématiques facultatives
- Méthodologie transversale à l'épreuve de rapport technique incluant la méthodologie de la proposition + entraînement - (sans tenir compte de la spécialité) (3 jours)
- Méthodologie transversale à la conduite de projet (2 jours)
- Rapport technique assorti de propositions opérationnelles + entraînement - par spécialité – (5 jours)

Concours interne et 3^e concours :

- Etudes de cas + entraînement - par spécialité (3 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

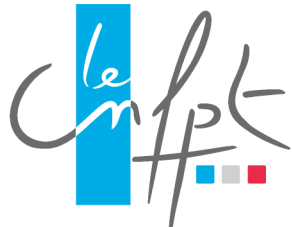
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation au concours de technicien territorial Interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie B

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION AU CONCOURS

La préparation au concours de technicien territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 16 jours (concours interne et 3^e concours)
14 jours (concours externe)

Préparation aux épreuves d'admissibilité

Concours interne, concours externe et 3^e concours :

- Conférences thématiques facultatives)

Concours interne et 3^e concours :

- Méthodologie transversale à l'épreuve de rapport technique + entraînement - (sans tenir compte de la spécialité) - (5 jours)

- Rapport technique + entraînement - par spécialité (5 jours)

Concours externe :

- Méthodologie transversale de l'épreuve de réponses à des questions techniques et exercices appliqués - (sans tenir compte de la spécialité) - (3 jours)

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de réponses à des questions techniques – par spécialité - (5 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

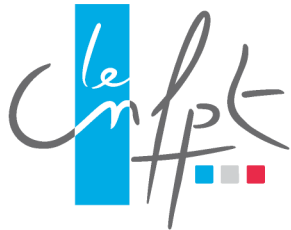
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation au concours d'agent de maîtrise territorial interne, externe et 3^{ème} concours Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours interne, externe, 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 16 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Actualisation des connaissances, méthodologie et entraînement aux épreuves de :
 - Français et mathématiques en lien avec les épreuves de résolution d'un cas pratique et de questions à réponse courtes (10 jours)
 - Hygiène et sécurité (2 jours)
 - Environnement territorial et professionnel (2 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours)
(Pour les admissibles uniquement)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

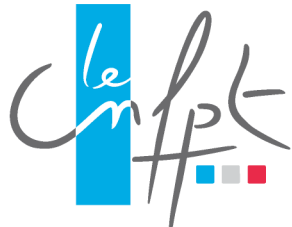
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation à l'examen d'agent de maîtrise territorial Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation à l'examen d'agent de maîtrise territorial :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 12 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement :
 - Epreuve de résolution d'un cas pratique portant sur les missions des agents de maîtrise et sur l'encadrement (6 jours)
- Actualisation des connaissances :
 - Hygiène et sécurité (2 jours)
 - Environnement territorial (2 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Epreuve d'entretien avec le jury (2 jours)

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

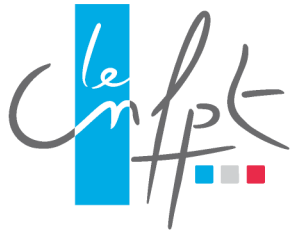
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information

Préparation au concours d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe

interne, externe et 3^{ème} concours

Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours interne, externe, 3^{ème} concours d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe :
Durée totale de la formation (entraînements inclus) : environ 16 jours

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Actualisation des connaissances, méthodologie et entraînement aux épreuves de :
 - Français et mathématiques en lien avec l'épreuve de questions à réponse courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou à compléter (10 jours)
 - Hygiène et sécurité (2 jours)
 - Environnement territorial et professionnel (2 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale (1 à 2 jours) (*Pour les admissibles uniquement*).

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.
Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

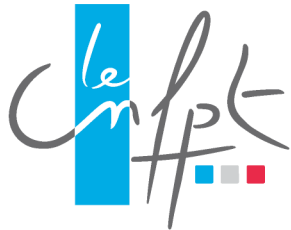
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information

Préparation à l'examen d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation à l'examen d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 7 à 12 jours en fonction du niveau des agents

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve :
 - Ecrite à caractère professionnel : 3 à 5 questions
6 à 8 jours
- Actualisation des connaissances :
 - Environnement territorial 2 jours
 - Hygiène et sécurité 2 jours

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et mise en situation à l'épreuve orale
 - Entretien avec le jury 2 jours

Pas de préparation aux spécialités et options

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

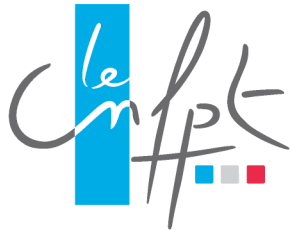
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation au concours d'adjoint technique principal 2^{ème} classe des établissements d'enseignement interne, externe et 3^{ème} concours - Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours interne, externe, 3^{ème} concours d'adjoint technique principal 2^{ème} classe des établissements d'enseignement :

Préparation aux épreuves d'admissibilité

- Actualisation des connaissances, méthodologie et entraînement aux épreuves de :
 - Français et mathématiques en lien avec les épreuves de résolution d'un cas pratique et de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques ou à compléter (8 jours)
 - Hygiène et sécurité (2 jours)
 - Environnement territorial et professionnel (2 jours)

Préparation à l'épreuve d'admission

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale 1 à 2 jours (*Pour les admissibles uniquement*).

Pas de préparation aux spécialités

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

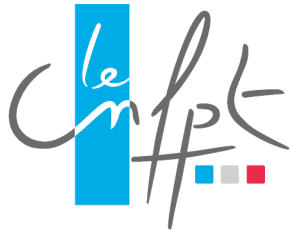
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

FILIERE TECHNIQUE

Fiche d'information Préparation au concours d'adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement (Spécialité Conduite et mécanique automobile) interne, externe et 3^{ème} concours - Catégorie C

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE PREPARATION CONCOURS

La préparation au concours interne, externe, 3^{ème} concours d'adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement : (Spécialité Conduite et mécanique automobile)

Préparation aux épreuves d'admissibilité	Préparation à l'épreuve d'admission
- Actualisation des connaissances, méthodologie et entraînement aux épreuves de : • Français et mathématiques en lien avec les épreuves de résolution d'un cas pratique et de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques ou à compléter (8 jours) • Hygiène et sécurité (2 jours) • Environnement territorial et professionnel (2 jours)	- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale 1 à 2 jours (<i>Pour les admissibles uniquement</i>).

Pas de préparation à la spécialité

Pour vous perfectionner dans vos spécialités ou options, veuillez vous référer à l'offre de formation du CNFPT. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr. Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation selon la procédure habituelle.

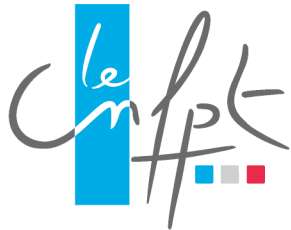
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

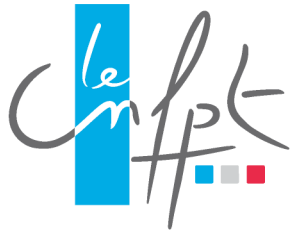
Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

DISPOSITIFS DE PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

MODULES TRANSVERSAUX



Délégation régionale
Lorraine

MODULE TRANSVERSAL

Formation payante

Fiche d'information

Entraînement à la Note de synthèse et du Rapport (Toutes filières)

hors calendrier des concours et examens professionnels

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

Délégation(s)
organisatrice(s) :

Lorraine

Lieu de la formation :

Nancy

Aire de recrutement :

Régionale

ACCES AU DISPOSITIF

Ouvert à tout agent souhaitant préparer une épreuve sur dossier d'un concours ou examen et ne pouvant pas suivre une préparation spécifique.

Non ouvert aux agents bénéficiant d'un dispositif de préparation spécifique au cours de la même année

Ces modules sont indépendants des dates d'organisation des concours ou examens et seront mis en place à partir de 10 inscrits.

L'inscription est ouverte à tout **agent territorial en fonction**, sous réserve de l'accord de son employeur et de la prise en charge financière de la formation par la collectivité selon les modalités suivantes :

50 € par agent et par jour de formation (y compris contrats aidés)

Agents de droit privé et personnes extérieures 80 €/jour

MODALITES D'INSCRIPTION

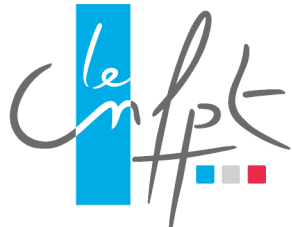
Par retour du bulletin à la délégation Lorraine du CNFPT dûment complété et signé par l'agent, le chef de service et le représentant de l'autorité territoriale.

Le bulletin d'inscription est disponible auprès de votre employeur et sur le site de la délégation Lorraine www.lorraine.cnfpt.fr

Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)



Délégation régionale
Lorraine

MODULE TRANSVERSAL Formation payante

Fiche d'information Entraînement à la Note de synthèse et du Rapport (Toutes filières) hors calendrier des concours et examens professionnels

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Entraînement à la note de synthèse et de rapport :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 4 jours

La mise en place de ces modules n'est pas liée aux dates d'organisation des concours ou examens
Ces modules ne sont pas ouverts aux agents bénéficiant d'un dispositif de préparation spécifique au cours de la même année

- Méthodologie et entraînement :

👉 **Module** 2 jours + 2 jours

Méthodologie de la note de synthèse et du rapport, gestion du temps, rédaction.

Exercices pratiques et correction.

Un devoir sur table avec correction individuelle et collective.

50 € par agent et par jour de formation (y compris contrats aidés)

Agents de droit privé et personnes extérieures 80 €/jour

Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.

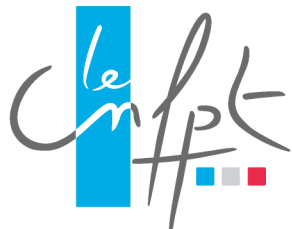
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

MODULE TRANSVERSAL

Formation payante

Fiche d'information

Entrainement à l'entretien avec jury (Toutes filières)

hors calendrier des concours et examens professionnels

Date limite d'inscription : se reporter au tableau récapitulatif

Délégation(s)
organisatrice(s) :

Lorraine

Lieu de la formation :

Nancy

Aire de recrutement :

Régionale

ACCES AU DISPOSITIF

Ouvert à tout agent souhaitant préparer une épreuve orale d'un concours ou examen et ne pouvant pas suivre une préparation spécifique

Non ouvert aux agents bénéficiant d'un dispositif de préparation spécifique au cours de la même année

Ces modules sont indépendants des dates d'organisation des concours ou examens et seront mis en place à partir de 10 inscrits

L'inscription est ouverte à tout **agent territorial en fonction**, sous réserve de l'accord de son employeur et de la prise en charge financière de la formation par la collectivité selon les modalités suivantes :

50 € par agent et par jour de formation (y compris contrats aidés)
Agents de droit privé et personnes extérieures 80 €/jour

MODALITES D'INSCRIPTION

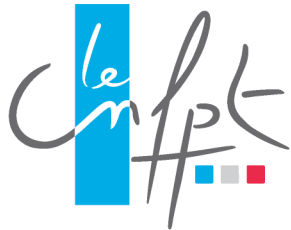
Par retour du bulletin à la délégation Lorraine du CNFPT dûment complété et signé par l'agent, le chef de service et le représentant de l'autorité territoriale.

Le bulletin d'inscription est disponible auprès de votre employeur et sur le site de la délégation Lorraine www.lorraine.cnfpt.fr

Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)



Délégation régionale
Lorraine

MODULE TRANSVERSAL Formation payante

Fiche d'information Entraînement à l'entretien avec jury (Toutes filières) hors calendrier des concours et examens professionnels

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Entraînement à l'entretien avec jury :

Durée totale de la formation (entraînements inclus) : 2 jours

La mise en place de ces modules n'est pas liée aux dates d'organisation des concours ou examens
Ces modules ne sont pas ouverts aux agents bénéficiant d'un dispositif de préparation spécifique au cours de la même année

- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec jury :

- méthodologie de la présentation
- construction d'un exposé sur son expérience et ses compétences professionnelles
- mise en situation
- gestion du temps

50 € par agent et par jour de formation (y compris contrats aidés)

Agents de droit privé et personnes extérieures 80 €/jour

Les agents désirant suivre des stages de formation doivent s'inscrire auprès de la délégation concernée par le biais de leur service formation. La liste des stages est mise à votre disposition sur le site www.cnfpt.fr.

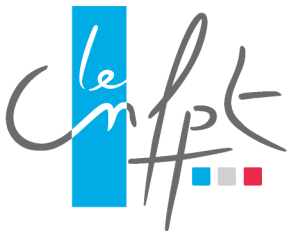
Attention :

L'inscription à la préparation à un concours ou un examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

L'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur (Centre de Gestion)

INFORMATIONS CONCOURS OU EXAMEN

Pour connaître le descriptif des épreuves du concours ou de l'examen visé, la période de retrait des dossiers d'inscription, les dates de déroulement des épreuves, il convient de se référer aux sites internet des centres départementaux de gestion.



Délégation régionale
Lorraine

LES COORDONNEES UTILES

- Les délégations du Grand' Est et coordonnées des responsables
- Les interlocuteurs de la délégation Lorraine

ALSACE-MOSELLE

5, rue des Récollets
BP 54093
57040 METZ Cedex 1

Tél. 03.87.39.97.40
Fax. 03.87.39.97.69

BOURGOGNE

6 –8 rue Marie Curie
BP 37904
21079 DIJON Cedex

Tél. 03.80.74.77.00
Fax. 03.80.74.77.99

CHAMPAGNE-ARDENNE

1, Esplanade Lucien Péchart
BP 3046
10012 TROYES Cedex

Tél. 03.25.83.10.60
Fax. 03.25.83.10.61

FRANCHE-COMTE

3, bis rue Boulloche
BP 2087
25051 BESANCON Cedex

Tél. 03.81.41.98.49
Fax. 03.81.41.98.30

LORRAINE

6, quai Andreu de Bilstein
BP 290371
54007 NANCY Cedex

Tél. 03.83.18.46.00
Fax. 03.83.30.97.94

Responsables et coordination des dispositifs de préparations pour le Grand' Est :

Marie Flore LEVY

David VALENTIN

Carole CAILLET

Isabelle BOISSIER

Pascale GEORGES

C.N.F.P.T. - DELEGATION LORRAINE

6 Quai Andreu de Bilstein – BP 90371 - 54007 NANCY cedex - Tél. 03 83 18 46 00 – Fax : 03 83 18 46 10

Responsable du service Accompagnement de la carrière ➔ **Pascale GEORGES**

Correspondantes des préparations ➔ Aurélia SOMPROU ➔ Frédéric MARCHAL

Antenne territoriale d'Epinal – 20 rue Jules Méline – 88000 EPINAL - Tél. 03 29 64 05 22

Responsable de l'antenne ➔ **Elisabeth GRANDCOLAS**

Correspondantes des préparations ➔ Laurence DESHAYES

Antenne territoriale de Commercy – B.P. 80053 – 55202 COMMERCY CEDEX - Tél. 03 29 91 57 81

Responsable de l'antenne ➔ **Didier FLAMANT**

Correspondante des préparations ➔ Agnès DUPUIS

Sites Internet

CNFPT : www.cnfpt.fr

Délégation Lorraine : www.cnfpt.fr

Consulter également les sites des Centres départementaux de gestion : www.cdg54.fr - www.cdg55.fr - www.cdg88.fr